

## Réunion du 29 novembre 2021

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2021

**PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, Mme JANNETEAU Lysiane, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, M. JACSON Fabrice, M. LE STRAT Yann.**

**ABSENTS EXCUSES : Mme MICHAUT Bernadette, Mme BREJEON Gaëlle, Mme CHARETIER Jeanne qui ont donné procuration respectivement à Mme DORIZON Betty, M. BUROT Pascal et M. DECESVRE Thierry**  
Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

---

### **2021-11-29-001 : installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal**

Madame le Maire informe l'assemblée que, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 02 novembre 2021, reçue en Mairie le 04 novembre 2021, M. Patrice HERBILLON a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Considérant que la liste déposée par M. Thierry DECESVRE en vue des élections municipales de 2020 comportait 17 personnes,

Vu la note de la DGCL en date du 08 avril 2020 qui dispose : « *Communes de 1 000 habitants et plus : Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Le remplaçant n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant. Lorsqu'il n'est plus possible de faire appel au suivant de liste, le siège reste vacant. Aucune élection partielle ne sera organisée (dérogation à l'article L. 270 du code électoral)* »,

Madame Lysiane JANNETEAU est installée en qualité de Conseillère Municipale en remplacement de M. Patrice HERBILLON.

---

### **2021-11-29-002 : Budget 2021 - Décision modificative n°2**

Madame le Maire présente un état de consommation des crédits budgétaires et expose qu'il convient d'ajuster certains postes budgétaires :

Il est proposé de voter la décision modificative telle que présentée

Section de fonctionnement + 35 000 €  
Section d'Investissement - 11 550 €

chapitre / article	libellé	montant	total
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>+12 500</b>
60611	eau et assainissement	+500	
60621	combustibles	+1000	
60622	Carburants	+1000	
60631	fournitures d'entretien	+1500	
60632	fourniture petit équipement	+1000	
6065	livres, disques, cassettes	+1500	
6135	locations mobilières	+1000	
615231	voiries	+5000	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>+10 500</b>
6216	pers affecté par gfp de ratt.	+500	
6218	Autre personnel extérieur	+1500	
6411	personnel titulaire	-5000	
6413	personnel non titulaire	+10000	
6451	Cotisations à l'URSSAF	+1000	
6453	cotisations aux caisses de ret	+1000	
6455	cotisations pour assurance	+1000	
6456	versement au FNC du SFT	+500	
<b>014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>		<b>+ 450</b>
7391171	Dégrèv. Taxes foncières	-84500	
739221	FNGIR	+83300	
739223	Fonds de ressour communale interco	+1650	
<b>042</b>	<b>TRANSFERTS ENTRE SECTION</b>		<b>+ 200</b>
6811	Dotations aux amortissements	+200	
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INV.</b>		<b>+11 350</b>
023	Virement de la section de fct	+11350	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 35 000</b>
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>		<b>+ 17 000</b>
6419	Remboursements sur rémunérations	+17000	
<b>73</b>	<b>IMOTS ET TAXES</b>		<b>+ 29 000</b>
7311	Impôts directs locaux	+29000	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS. SUBVENTIONS</b>		<b>-23 500</b>
74127	Dotation nationale de péréquation	-1000	
74835	Etat – compensation TH	-22500	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>		<b>+10 000</b>
752	Revenu des immeubles	+10000	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>+ 2 500</b>
7788	autres produits exceptionnels	+2500	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 35 000</b>

chapitre / article	libellé	montant	total
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>+ 11 550</b>
21316	ipement du cimetière	+3 000	
21571	Matériel roulant	+21000	
21318	Autres bâtiments publics	-12450	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 15 550</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT SECTION DE FONCTION.</b>		<b>+ 11 350</b>
<b>040</b>	<b>TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>		<b>+ 200</b>
28188	Autres immob. corporelles	+200	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 11 550</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative n° 2 telle que présentée.

### 2021-11-29-003 : TARIFS 2022

Après avoir rappelé les divers tarifs communaux en cours, il est présenté au Conseil Municipal plusieurs hypothèses de hausse, de 1 à 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **LE CHAPITEAU TOILÉ**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Habitants Hors commune	<b>227</b>	232	235
Habitants de la commune	<b>153</b>	156	158
Associations hors dimanche et jours fériés	<b>73</b>	74	75
Associations hors commune hors dimanche et jours fériés	<b>97</b>	99	100
Vin d'honneur	<b>86</b>	88	89
Forfait week-end, habitants de la commune	<b>200</b>	204	207
Forfait week-end, habitants hors commune	<b>295</b>	301	306
Caution	<b>200</b>	200	200

### **LA HALLE**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Habitants Hors commune	<b>195</b>	199	202
Habitants de la commune	<b>131</b>	133	135
Associations hors dimanche et jours fériés	<b>68</b>	69	70
Associations hors commune hors dimanche et jours fériés	<b>93</b>	95	96
Vin d'honneur	<b>63</b>	65	66
Forfait week-end, habitants de la commune	<b>175</b>	179	182
Forfait week-end, habitants hors commune	<b>247</b>	252	256
Option ménage	<b>66</b>	67	68
Caution	<b>150</b>	150	150

### **SALLE OLIVIER TIRANT**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Habitants Hors commune	<b>141</b>	144	146
Habitants de la commune	<b>96</b>	98	99
Associations Commune (réunion)	<b>Gratuit</b>		
Vin d'honneur	<b>54</b>	55	56
Forfait week-end, habitants de la commune	<b>136</b>	139	141
Forfait week-end, habitants hors commune	<b>175</b>	179	182
Option ménage	<b>46</b>	47	48
Caution	<b>150</b>	150	150

### **SALLE DE LA BALLASTIÈRE**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Habitants Hors Commune	511	521	529
Habitants Commune	361	368	374
<b><i>Forfait week-end avec location de la salle samedi et dimanche</i></b>			
Habitants Hors Commune		950	964
Habitants Commune		790	802
<b>Forfait week-end avec location de la salle samedi et dimanche et location du Chapiteau le samedi</b>			

Habitants Hors Commune		1050	1066
Habitants Commune		937	951
<b>Forfait week-end avec location de la salle et du Chapiteau samedi et dimanche</b>			
Habitants Hors Commune		1250	1269
Habitants Commune		1090	1106
<b>Forfait week-end avec location de la salle le samedi et location du Chapiteau le dimanche</b>			
Habitants Hors Commune	700	714	725
Habitants Commune	488	498	505
<b>Forfait week-end avec location de la salle le samedi et location du Chapiteau samedi et dimanche</b>			
Habitants Hors Commune	765	780	792
Habitants Commune	543	554	562
<b>Spectacle</b>			
Commune	340	347	352
Hors Commune	407	415	421
<b>Vin d'honneur</b>			
Commune	85	87	88
Hors Commune	106	108	110
<b>Arbre de Noël, Conférence/séminaire/AG, Exposition, Restaurateurs</b>			
Commune	212	216	219
Hors Commune	266	271	275
<b>Réveillon Dansant du Nouvel an</b>			
Commune	600	612	621
Hors Commune		700	711
<b>BAL MUSETTE</b>			
1 <sup>er</sup> BAL Commune	425	434	441
2 <sup>ème</sup> BAL Commune	365	372	378
3 <sup>ème</sup> BAL Commune	300	306	311
1 <sup>er</sup> BAL Hors Commune	500	510	518
2 <sup>ème</sup> BAL Hors Commune	405	413	419
3 <sup>ème</sup> BAL Hors Commune	340	347	352
<b>BAL DES MÉNAGES</b>			
Commune	340	347	352
Hors Commune	440	449	456
<b>Loto - Concours</b>			
Commune	153	156	158
Hors Commune	204	300	305
<b>Charges si gratuité de la salle</b>			
Hiver	83	85	86
Été	43	44	45
<b>Cautions</b>			
Salle	500	1500	1500
Ménage	80		
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Location Vidéoprojecteur	53	54	55
<b>Options ménage</b>			
Après un bal musette	82	84	85
<b><i>Le dimanche, après mariage, banquet, dîner dansant</i></b>			

Nettoyage et rangement tables et chaises	99	101	103
Ménage cuisine	67	68	69
Ménage salle (parquet, carrelage, sanitaires...)	208	212	215
<b><i>En semaine, après mariage, banquet, dîner dansant</i></b>			
Nettoyage et rangement tables et chaises	48	49	50
Ménage cuisine	34	35	36
Ménage salle (parquet, carrelage, sanitaires...)	104	106	108

## **PÊCHE**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Ticket annuel	55	55	<b>56</b>	<b>56</b>
Ticket journalier	5	5	<b>5</b>	<b>5</b>
Ticket journalier majoré	7	10	<b>15</b>	<b>15</b>
Ticket hebdomadaire	13	13	<b>15</b>	<b>15</b>

## **DROIT DE PLACE** (tarifs inchangés depuis plusieurs années)

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Place Jean-Louis Noël	15	<b>15</b>	<b>15</b>
Cirque (2 jours)	50	<b>50</b>	<b>50</b>
Salle de La Ballastière avec électricité	15	<b>15</b>	<b>15</b>
Salle de La Ballastière sans électricité	11	<b>11</b>	<b>11</b>

## **CIMETIÈRE :**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Concession trentenaire	54	<b>55</b>	<b>55</b>
Concession cinquantenaire	108	<b>110</b>	<b>110</b>
Monument hors sol (50 ans)	186	<b>190</b>	<b>190</b>
Columbarium 15 ans	231	<b>236</b>	<b>236</b>

---

### **2021-11-29-004 : Redevance d'occupation du domaine public**

Madame le Maire rappelle que comme tous les ans, il convient de voter la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie.

Dans une note du 02 mars 2021, l'Association des Maires de France a indiqué les montants plafonds des redevances dues par kilomètre d'artères, pour l'année 2021 :

Souterrain : 41.29 € (en 2020 : 41,66 €) / km

Aérien : 55.05 € (en 2020 : 55,54 €) / km

Avec l'application des taux plafonds, le montant de la redevance due par ORANGE s'élève à 1425.35 €.

Après en avoir délibéré le Conseil décide d'appliquer les taux plafonds pour cette redevance et charge Madame le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

---

### **2021-11-29-005 : remboursement de frais**

Monsieur DECESVRE expose que Madame le Maire a participé au congrès des Maires de France les 17 et 18 novembre dernier.

Il est proposé de lui rembourser les frais de déplacement et d'hébergement pour un montant de 242.88 €.

Par 14 voix « pour », Madame le Maire n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le remboursement des frais engagés par Mme GUIDAL pour un montant de 242.88 €.

#### **2021-11-29-006 : Dissolution du budget annexe « restaurant »**

Madame le Maire informe que les services de la DGFIP préconisent de dissoudre certains budgets annexes des collectivités et de réintégrer les écritures y afférent au budget principal.

Le budget du restaurant pourrait ainsi être dissous au 31 décembre 2021.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette mesure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acte la dissolution du budget annexe « restaurant » au 31 décembre 2021,
- Accepte la reprise de l'actif et du passif, des restes à payer et à recouvrer ainsi que les résultats de fonctionnement et d'investissement dans le budget général de la Commune,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la dissolution de ce budget annexe et pour signer toutes les pièces administratives y afférent.

---

#### **2021-11-29-007 : Recrutement d'un adjoint territorial d'animation.**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la publication d'une offre d'emploi pour pallier la vacance du poste d'adjoint territorial d'animation due à la démission d'un agent, et après étude des dossiers de candidature c'est le dossier de Mme Camille BELIARD qui a été retenu.

Mme BELIARD sera recrutée en qualité de stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 mais afin qu'elle puisse découvrir son environnement de travail, il est proposé de la recruter pour une journée à compter du 30 novembre en qualité d'auxiliaire indiciare.

Le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

---

#### **2021-11-29-008 : Mise en place d'une structure de jeu extérieur : modification du dossier de demande de subventions CAP RELANCE 2021**

Madame le Maire rappelle que conformément à la dernière réunion, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental.

Il s'avère qu'en l'état actuel des éléments transmis, ce dossier n'est pas éligible au dispositif d'aide mais pourrait le devenir si le projet inclut des prestations de terrassement et/ou de pose.

Un devis de terrassement a été demandé à M. NOIRAULT pour compléter le dossier.

**Structure de jeu :**

- Fourniture	3 818,70 HT
- Terrassement	1 115,00 HT
TOTAL opération	4933,70 € HT

Plan de financement

- CAP RELANCE 2021	60%	2 960,22 €
- Autofinancement	40 %	1 973,48 €

Après en avoir délibéré la Conseil Municipal approuve ce nouveau plan de financement de l'opération et donne pouvoir Madame le Maire pour modifier le dossier précédent.

---

**2021-11-29-009 : Aménagement de trois point de défense incendie : modification du dossier de demande de subvention CAP RELANCE 2021**

Madame le Maire rappelle que conformément à la dernière réunion, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental.

Il s'avère qu'en l'état actuel des éléments transmis, ce dossier ne serait que partiellement éligible au dispositif d'aide mais pourrait le devenir si le projet inclut une prestation de pose.

Un devis de pose a été demandé à M. NOIRAULT pour compléter le dossier.

**Défense incendie :**

- Fourniture des 3 citernes	6 612,39 HT
- Terrassement	5 848,50 HT
Sous total	12 460,89 HT
- Mise en place des citernes	490,00 HT
TOTAL opération	12 950,89 HT

Plan de financement

- DETR : base 12460,89 x 25%	3 155,22
- CAP Relance 2021 (solde dot 2021)	
Base 12950.89 x 43.56%	5 641,78
- Autofinancement 32.07%	4 153,89

Après en avoir délibéré la Conseil Municipal approuve ce nouveau plan de financement de l'opération et donne pouvoir Madame le Maire pour modifier le dossier précédent.

---

**2021-11-29-010 : Restaurant : signature d'un nouveau bail.**

Madame le Maire rappelle la décision de M. NOGUES, de cessation de son activité au 31 décembre 2021.

Elle expose qu'elle a rencontré M et Mme PAROLIN, voisins du restaurant, qui ont créé une activité de food-truck D'CLICK en juillet et qui seraient intéressés par la reprise de l'établissement car leur activité actuelle a pris de l'essor et qu'ils manquent de place.

Dans un premier temps, c'est surtout la cuisine qui les intéresse mais ils pourraient également utiliser les locaux pour l'organisation de soirées à thème.

La date de reprise n'est pas connue à ce jour.

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité de conserver une activité dans ces locaux, Il est proposé d'établir un nouveau bail en reprenant les conditions précédentes : loyer fixé à 300 € HT – 360 € TTC avec application d'un ½ tarif les 6 premiers mois.

Au cours de la discussion qui a suivi, la question d'une réelle opportunité a été posée et après en avoir délibéré, le Conseil, par 10 voix « pour » et 5 abstentions s'est prononcé en faveur de la signature d'un nouveau bail avec M et Mme PAROLIN.

---

#### **2021-11-29-011 : Subvention 2021**

Madame le Maire expose qu'elle a rencontré les représentants locaux du Comité du Souvenir Français qui sollicite une subvention pour le soutien de leur activité d'entretien des tombes d'anciens combattants dans le cimetière communal.

A titre exceptionnel, il est proposé d'attribuer une subvention 50 € au Comité du Souvenir Français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

---

#### **2021-11-29-012 : Destruction du véhicule SCUDO**

Suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, il est proposé de déposer l'ancien véhicule chez un récupérateur pour destruction et de le céder au prix de la ferraille.

Le Conseil valide cette proposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute les pièces relatives à cette opération.

Le véhicule sera remis à l'entreprise PASSENAUD RECUPERATION à MONTREUIL-BELLAY

---

#### **2021-11-29-013 : Signature de la convention DEMOS**

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans le programme DEMOS.

Afin de finaliser cette action il est proposé de signer la convention de partenariat y afférent avec la Communauté de Communes du Thouarsais et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention correspondante.

---

#### **2021-11-29-014 : Informations, questions diverses**

a) Repas des aînés du 11 décembre

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid et du nombre de réservations, à ce jour seulement une trentaine de personnes se sont inscrites pour ce repas, il est proposé d'annuler cette manifestation.



b) Sapins de Noël

Comme l'an passé, un grand sapin sera implanté sur la place de l'Église et chacun pourra participer à sa décoration.

D'autre part, 4 nouveaux sapins seront plantés dans les villages de Mont, Sanzay et Luc et au centre de loisirs.

c) Acquisition de panneaux de signalisation routière.

Afin de compléter la signalisation routière existante et de remplacer certains panneaux détériorés, des devis ont été demandés aux sociétés SIGNEAUX GIROD et NADIA

SIGNALISATION :

NADIA 2 075,04 € TTC

GIROD 1 704,38 € TTC

La commande sera effectuée auprès de la société GIROD

d) Alevinage de l'étang

La société Pisciculture de la Gartempe, contactée M. BOUHABEN , a remis une offre de prix pour l'alevinage de l'étang au mois de décembre.

Le montant du devis s'élève à 2 508.79 € TTC

120 kg de gardons x 5.4 = 648

30 kg de tanches x 5.6 =168

20 kg de brochets 2 été x 10.6 =212

30 kg de brochets 3 été x 11,5 =345

20 Kg de blackbass x 20 =400

30 kg de brèmes (selon disponibilité) x 3.5 = 105

200 kg de carpes 3 été x 2.5 =500

Le Conseil valide ce devis et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer le bon de commande.

e) Remplacement des luminaires dans les gîtes

Il sera procédé au remplacement des deux luminaires de la pièce de vie et de celui de la cuisine, dans l'ensemble des quinze gîtes communaux.

Le montant de la fourniture des luminaires s'élève à 719.57 €.

f) Entretien de la Chapelle Notre Dame des Neiges

M. Bruno BITAUDEAU, depuis plusieurs années, entretient gracieusement l'extérieur de la chapelle. Il demande à pouvoir disposer d'une clef pour pouvoir ouvrir l'édifice aux promeneurs qui le souhaitent.

Le Conseil remercie M. BITAUDEAU pour son action et décide de lui remettre une clef.

g) Devis de réfection d'une toiture

M. GONCALVES est intervenu récemment sur la toiture de l'espace NERIKA pour le remplacement d'ardoises et a constaté son état de vétusté avancée.

Il a chiffré la réfection totale de la couverture de ce bâtiment pour un montant de 17 980.68 HT – 21 576.81 € TTC.

Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion.

h) Syndicat intercommunal de voirie d'Argenton-Château

M. BUROT a participé dernièrement à la journée portes-ouvertes organisée par le syndicat de voirie d'Argenton Château.

Il s'agit d'un syndicat intercommunal qui a pour vocation la réalisation de travaux de voirie (élagage, broyage d'accotements, peinture routière, point à temps automatique...) pour les communes adhérentes.

Une étude complète des conditions d'adhésion au syndicat et des coût d'intervention sera menée dans les prochains mois.

---

Les membres du Conseil

Mme GUIDAL Valérie	M. DECESVRE Thierry	Mme BOISNIER Françoise
M. BOUHABEN Michel	Mme JANNETEAU Lysiane	M. BUROT Pascal
Mme DORIZON Betty	Mme MICHAUT Bernadette (procuration à Mme DORIZON)	M. AIRAULT Stéphane
Mme BREJEON Gaëlle (procuration à M. BUROT)	Mme MONORY Myriam	M. FALOURD Claude
M. JACSON Fabrice	M. LE STRAT Yann	Mme CHARETIER Jeanne (procuration à M. DECESVRE)